



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE TENUE LE 29 OCTOBRE 2015 À 18 h 30 AU
80 AVENUE GATINEAU, GATINEAU, QUÉBEC J8T 4J3

PRÉSENCES

Mme Lucie Lalonde, présidente
M. Jean Hébert, président-directeur général
M. François-Régis Fréchette
M. Michel Hébert
Mme Murielle Laberge, *départ à 19 h 30*
M. Mathieu Nadeau
Mme Johanne Paradis
Mme Julie Pépin
Mme Louise Poirier, membre observateur, *départ à 19 h 30*
Mme Sylvie Rocheleau
M. Michel Roy
Mme lise Coulombe
D^r Jean-Marc Sauvé
Mme Monique Séguin
M. Jean-François Trépanier
M. Gilbert Whiteduck

ABSENCES MOTIVÉES

Mme Danielle Lanyi

PERSONNES-RESSOURCES PRÉSENTES :

M. Stéphane Pleau, directeur des ressources financières
Dr Jean-Pierre Courteau, médecin-conseil à la Direction de la santé publique

Secrétaire d'assemblée : M. Pascal Chaussé

Environ 30 personnes assistent à la rencontre

Ordre du jour

- 01 VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 02-1 Registre des résolutions/décisions
- 03 RAPPORTS D'ACTIVITÉS
 - 03-1 Rapport du président-directeur général
- 04 PÉRIODE DE QUESTIONS – 19 h à 19 h 30
 - 04-1 Procédure sur le déroulement de la période de questions
 - Période de questions du public
- 05 PRÉSENTATIONS
 - 05-1 Portrait santé Outaouais – Dr Jean-Pierre Courteau (20 min.)
 - 05-2 État de situation budgétaire – M. Stéphane Pleau (15 min.)
- 06 AFFAIRES ADMINISTRATIVES
 - 06-1 Règlement sur la régie interne du conseil d'administration
 - 06-2 Calendrier des rencontres du conseil d'administration
 - 06-3 Élection des officiers
 - 06-4 Adoption du Rapport annuel de gestion 2014-2015 Agence santé et services sociaux de l'Outaouais
 - 06-5 Adoption du Rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services 2014-2015
- 07 COMITÉ DE VÉRIFICATION
 - 07-1 Formation du comité
- 08 COMITÉ DE VIGILANCE ET DE LA QUALITÉ
 - 08-1 Formation du comité
- 09 COMITÉ DE GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE
 - 09-1 Formation du comité
- 10 COMITÉ DE RÉVISION
 - 10-1 Formation du comité
- 11 COMITÉ DES USAGERS
 - 11-1 Reddition de compte des Comités des usagers de l'Outaouais



No de résolution
ou annotation

12 AFFAIRES MÉDICALES

12-1 Octroi de statuts et privilèges

13 AFFAIRES CLINIQUES

13-1 Règlement du Conseil des infirmiers et des infirmières

13-2 Demande d'amendement 2015-10-14

14 DIVERS

14-1 Résolution demande de financement Opération Enfant-Soleil

15 HUIS CLOS

15-1 Conseil d'administration

16 DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RENCONTRE

- 26 novembre – 80, avenue Gatineau, Gatineau

17 LEVÉE DE LA RENCONTRE

01 VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente constate le quorum et ouvre la séance à 18 h 37.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour avec les changements suivants :

- Le point 15-1 est rayé de l'ordre du jour.
- Étant donné que le Rapport annuel de gestion 2014-2015 de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais ainsi que le Rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services 2014-2015 doivent être déposés à l'Assemblée nationale avant d'être rendus publics, les points 06-4 et 06-5 seront déplacés pendant le huis clos aux points 15-1 et 15-2.

02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Le conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais étant à sa première séance, aucun procès-verbal n'est déposé pour adoption. Le président-directeur général dépose le registre des résolutions qui ont été adoptées du 1^{er} avril 2015 au 29 septembre 2015, alors qu'il était fondé de pouvoir en vertu de l'article 195 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales.

Suivi

Aucun suivi n'est fait.

03 RAPPORTS D'ACTIVITÉS

Rapport du président-directeur général

Le président-directeur général (PDG) M. Jean Hébert fait son rapport d'activités.

Depuis le 1^{er} avril 2015, le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais a vécu une période de transition avec l'intégration de 9 établissements de santé en un seul centre intégré de santé et de services sociaux. La priorité initiale consistait à maintenir le niveau et la proximité de services à la population, en respectant les contraintes budgétaires. Le PDG tient à souligner l'apport de l'ensemble des employés, médecins et gestionnaires pour avoir maintenu, et de continuer à maintenir



No de résolution
ou annotation

le niveau, la qualité et la sécurité des services pendant la période de transition.

Dans les six premiers mois d'existence du CISSS de l'Outaouais, la structure organisationnelle a été définie et optimisée, notamment en réduisant le taux d'encadrement administratif. L'intégration clinique est en cours d'organisation dans une logique de continuum de services. Le défi actuel consiste à réaliser une transformation visant l'amélioration des services à la population dans le respect des contraintes budgétaires.

04 PÉRIODE DE QUESTIONS

Une trentaine de personnes sont présentes. Des représentants du public qui se sont préalablement inscrits sur la liste prioritaire posent diverses questions :

- M. Benoît Audet, représentant de L'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) fait la lecture puis dépose une lettre portant sur la négociation provinciale des conventions collectives des employés du réseau de la santé et des services sociaux. Il demande au président-directeur général du CISSS de l'Outaouais d'intervenir auprès du ministre de la Santé et des Services sociaux afin d'en arriver à un règlement négocié dans le dossier du renouvellement des conventions collectives.

La présidente du conseil d'administration Lucie Lalonde reçoit la lettre et promet une réponse écrite.

- Mme Marie Lucie Demers du Comité santé Petite-Nation demande si l'urgence du CLSC Petite-Nation sera ouverte à court terme 7 jours semaine et 12 heures par jour. Mme Demers demande également si le CISSS de l'Outaouais a l'intention d'ouvrir un groupe de médecine familiale (GMF) dans le secteur Petite-Nation.

Le président-directeur général Jean Hébert affirme que le CISSS de l'Outaouais n'a aucune intention de fermer le centre ambulatoire Petite-Nation et que l'intention actuelle est d'ouvrir 12 heures par jour, 7 jours par semaine. Il dit aussi que le CISSS de l'Outaouais est en attente du nouveau cadre GMF du ministère de la Santé et des Services sociaux. Concernant les services de laboratoire, le CISSS de l'Outaouais est actuellement en période d'évaluation. Les services d'analyses reliées aux situations d'urgence doivent être rendus sur place, mais une optimisation des services est à venir pour les analyses non urgentes. Même si certaines analyses peuvent être faites ailleurs, les prélèvements seront faits sur place.

La liste prioritaire des questions étant épuisée, la présidente donne la parole aux gens du public.

- M. Gilles Gélinas transmet ses félicitations au conseil d'administration pour le projet de la Maison des naissances, actuellement en construction sur l'avenue Gatineau à Gatineau. Il demande quand aura lieu l'ouverture et s'il y aura une journée « porte ouverte ».

Le président-directeur général informe M. Gélinas qu'une inauguration sera planifiée et ajoute que le projet consiste également à augmenter la capacité de la Maison des naissances.

- Mme Brigitte Leboeuf, ergothérapeute, demande de quelle façon sera calculée la « performance de qualité » par opposition à la « performance de quantité ».



No de résolution
ou annotation

Le président-directeur général informe Mme Leboeuf que le sujet est une préoccupation actuelle et qu'une nouvelle Direction de la qualité, de l'évaluation de la performance et de l'éthique a été instaurée dans le CISSS de l'Outaouais pour développer cet aspect.

05 PRÉSENTATIONS

05-1 Portrait de santé Outaouais – Dr Jean-Pierre Courteau

Un portrait sommaire de l'état de santé de la population de l'Outaouais est présenté par Dr Jean-Pierre Courteau de la Direction de la santé publique du CISSS de l'Outaouais. Le portrait est tiré de données démographiques de 2011.

Mme Murielle Laberge et Mme Louise Poirier quittent la séance à 19 h 30

05-2 État de situation budgétaire – M. Stéphane Pleau

Le directeur des ressources financières, M. Stéphane Pleau, fait l'état de la situation budgétaire du CISSS de l'Outaouais. Voici les principaux éléments :

- Le budget global du CISSS de l'Outaouais est de 788,5 millions \$ pour 2015-2016, incluant l'enveloppe de 30,8 millions \$ dédiée au Programme de soutien aux organismes communautaires;
- Les cibles de compression pour l'exercice financier 2015-2016 sont de 20,4 millions \$ et le déficit d'exploitation 2014-2015 était de 11,5 millions \$: au total, le plan financier prévoit donc une cible de réduction de 31,9 millions \$, représentant 4 % du budget;
- Au 19 septembre 2015, un déficit d'opération de 8 millions \$ était projeté pour l'année 2015-2016;

La présidente ajourne la séance de 20 h à 20 h 10 pour une pause de 10 minutes.

06 AFFAIRES ADMINISTRATIVES

06-1 Règlement sur la régie interne du conseil d'administration

La proposition de Règlement sur la régie interne a fait l'objet d'une présentation et de discussions durant la séance plénière précédant la séance ordinaire.

ATTENDU QUE l'adoption de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales, le 9 février 2015, a suscité une importante réorganisation du système de santé et des services sociaux, entre autres, par la mise en place du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais;

ATTENDU QUE cette même loi a entraîné la création d'un conseil d'administration pour le CISSS de l'Outaouais qui doit se doter d'un règlement sur sa régie interne lors de sa première séance ordinaire, tel que stipulé par l'article 106 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

ATTENDU QUE dans un souci d'efficacité, le ministère de la Santé et des Services sociaux propose aux conseils d'administration un projet type de règlement sur la régie interne de celui-ci;

ATTENDU QUE le projet de Règlement sur la régie interne du conseil d'administration a fait l'objet d'une analyse et a été adapté aux réalités du CISSS de l'Outaouais;



No de résolution
ou annotation

CISSO-259-2015

ATTENDU QUE toute modification du projet type doit être présentée pour approbation au ministère de la Santé et des Services sociaux;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le Règlement sur la régie interne du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais;

DE SOUMETTRE les modifications, au besoin, au ministère de la Santé et des Services sociaux pour acceptation.

06-2 Calendrier des rencontres du conseil d'administration

ATTENDU QUE le règlement de régie interne du conseil d'administration stipule ce celui-ci doit se réunir au moins six fois par année (article 176 de Loi sur les services de santé et les services sociaux);

ATTENDU QUE le conseil d'administration doit également se réunir à la demande du président ou à la demande écrite du tiers de ses membres en fonction (article 176 de Loi sur les services de santé et les services sociaux);

ATTENDU QUE chaque année, le conseil d'administration fixe, par résolution, le calendrier des séances;

ATTENDU le projet de calendrier soumis par le président-directeur général;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le calendrier des séances du conseil d'administration d'octobre 2015 à juin 2016 tel que présenté.

06-3 Élection des officiers

ATTENDU QUE le règlement de régie interne du conseil d'administration stipule que celui-ci doit procéder à tous les deux ans à l'élection de ses officiers, aux postes de vice-président(e) et secrétaire (article 23 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et les services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales)

ATTENDU QUE le vice-président doit être élu parmi les membres indépendants;

ATTENDU QUE par souci d'efficience, le secrétariat est historiquement assuré par le président-directeur général de l'établissement ;

ATTENDU QUE l'adjoint au président-directeur général, M. Benoît Gauthier a été nommé président d'élection et que celui-ci a désigné M. Pascal Chaussé à titre de scrutateur;

CISSO-260-2015



No de résolution
ou annotation

CISSSO-261-2015

ATTENDU QUE le processus d'élection a respecté les règles stipulées dans la section 3 du Règlement de régie interne du conseil d'administration, notamment par une période de mises en nomination et par une élection par bulletins secrets parmi les candidatures, le cas échéant;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ÉLIRE M. Jean-François Trépanier au titre de vice-président du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais pour une période de deux ans;

D'ÉLIRE M. Jean Hébert au titre de secrétaire du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais pour une période de deux ans.

07 COMITÉ DE VÉRIFICATION

07-1 Formation du comité

ATTENDU QU'en vertu de l'article 181 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le conseil d'administration institue, dans l'établissement, un comité de vérification;

ATTENDU QUE ce comité doit être formé d'une majorité de membres indépendants et doit être présidé par un membre indépendant. Il est composé de cinq (5) administrateurs et du président qui est membre d'office de ce comité. Au moins un des membres du comité doit avoir une compétence en matière comptable ou financière. Les membres de ce comité ne doivent pas être à l'emploi de l'établissement ou y exercer leur profession. Sans en être membre, le président-directeur général peut assister, à des fins consultatives, aux réunions du comité de vérification (articles 181 et 181.0.0.2 de Loi sur les services de santé et les services sociaux);

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la nomination des membres du comité de vérification du CISSS de l'Outaouais;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER les personnes suivantes membres du comité de vérification :

- Mme Lucie Lalonde;
- Mme Julie Pépin
- M. Michel Roy
- M. Michel Hébert
- Mme Lise Coulombe
- M. Jean-François Trépanier

CISSSO-262-2015

08 COMITÉ DE VIGILANCE ET DE LA QUALITÉ

08-1 Formation du comité

ATTENDU QU'en vertu de l'article 181.0.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le conseil d'administration institue, dans l'établissement, un comité de vigilance et de la qualité. Ce comité est composé de cinq (5) membres dont une majorité de membres indépendants. Il doit être présidé par un membre indépendant.



No de résolution
ou annotation

CISSSO-263-2015

ATTENDU QUE ce comité se compose de cinq (5) personnes, dont le président-directeur général et le commissaire local aux plaintes et à la qualité des services. Les trois (3) autres personnes sont choisies par le conseil d'administration parmi ceux de ses membres qui ne travaillent pas pour l'établissement ou n'exercent pas leur profession dans l'une des installations exploitées par l'établissement. En outre, l'une de ces trois (3) personnes choisies par le conseil d'administration doit être la personne désignée par le comité des usagers pour siéger au sein du conseil d'administration (article 181.0.2 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux);

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la nomination des membres du comité de vigilance et de la qualité du CISSS de l'Outaouais;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER les personnes suivantes membres du comité de vigilance et de la qualité :

- M. Jean Hébert, président-directeur général;
- M. Louis-Philippe Mayrand, commissaire aux plaintes et à la qualité;
- M. Gilbert Whiteduck
- Mme Sylvie Rocheleau
- Mme Murielle Laberge

09 COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

09-1 Formation du comité

ATTENDU QU'en vertu de l'article 181 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le conseil d'administration institue, dans l'établissement, un comité de gouvernance et d'éthique. Ce comité est composé de cinq (5) membres dont une majorité de membres indépendants. Il doit être présidé par un membre indépendant.

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la nomination des membres du comité de gouvernance et d'éthique du CISSS de l'Outaouais;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER les personnes suivantes membres du comité de gouvernance et d'éthique :

- Mme Monique Séguin
- M. Michel Hébert
- M. François-Régis Fréchette
- Mme Lise Coulombe
- M. Michel Roy

CISSSO-264-2015



No de résolution
ou annotation

CISSSO-265-2015

10 COMITÉ DE RÉVISION

10-1 Formation du comité

ATTENDU QU'en vertu de l'article 30 de la Loi sur les services de santé et des services sociaux (chapitre S-4.2), le conseil d'administration de l'établissement nomme le président et les membres du comité de révision des plaintes médicales;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la nomination du président et des membres du comité de révision des plaintes médicales du CISSS de l'Outaouais;

ATTENDU QUE D^{re} Amélie Gervaise ainsi que D^r Gilles Aubé se sont montrés intéressés à faire partie du comité de révision des plaintes médicales;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer les personnes suivantes membres du comité révision des plaintes médicales pour les installations du CISSS de l'Outaouais :

- M. Michel Roy, président
- D^r Gilles Aubé, membre
- D^{re} Amélie Gervaise, membre

11 COMITÉ DES USAGERS

11-1 Reddition de comptes des Comités des usagers de l'Outaouais

La Direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique dépose le document « Reddition de comptes 2014-2015 des usagers du réseau de la Santé et des services sociaux de l'Outaouais ». Ce document contient les rapports d'activités de tous les comités des usagers des installations du CISSS de l'Outaouais qui offrent l'hébergement. Il a été adopté par le Comité des usagers du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais le 14 octobre 2015. Mme Sylvie Rocheleau rappelle que tous les comités des usagers et les comités des résidents demeurent dans chacune des installations.

12 AFFAIRES MÉDICALES

12-1 Octroi de statuts et privilèges

D^r Jérôme Champvillard

ATTENDU que le territoire des Collines est à la recherche de médecins omnipraticiens pour compléter l'équipe de médecins requis pour répondre à ses besoins;

ATTENDU la recommandation du CMDP local du territoire des Collines formulée lors de la séance du 30 septembre 2015;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER la nomination de D^r Jérôme Champvillard à titre de membre actif au territoire des Collines avec privilèges au département de médecine générale (service de l'urgence et à l'hospitalisation).

CISSSO-266-2015



No de résolution
ou annotation

CISSSO-267-2015

D' Boubacar Diao

ATTENDU que le territoire des Collines est à la recherche de médecins omnipraticiens pour compléter l'équipe de médecins requis pour répondre à ses besoins;

ATTENDU la recommandation du CMDP local du territoire des Collines formulée lors de la séance du 30 septembre 2015;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER l'ajout de privilèges permanents à D' Boubacar Diao, à titre de membre associé au département de l'urgence de l'Hôpital Mémorial de Wakefield puisqu'il détient déjà des privilèges dans le territoire Vallée-de-la-Gatineau.

D^{re} Audray Potvin-Monnier

ATTENDU que le territoire des Collines est à la recherche de médecins omnipraticiens pour compléter l'équipe de médecins requis pour répondre à ses besoins;

ATTENDU la recommandation du CMDP local du territoire des Collines formulée lors de la séance du 30 septembre 2015;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER l'ajout de privilèges permanents à D^{re} Audray Potvin-Monnier, à titre de membre associée au département de l'urgence de l'Hôpital Mémorial de Wakefield puisqu'elle détient déjà des privilèges dans le territoire des Collines à l'hospitalisation.

D^{re} Audrey Tinh-Phu

ATTENDU que le territoire des Collines est à la recherche de médecins omnipraticiens pour compléter l'équipe de médecins requis pour répondre à ses besoins;

ATTENDU la recommandation du CMDP local du territoire des Collines formulée lors de la séance du 30 septembre 2015;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER l'ajout de privilèges permanents à D^{re} Audrey Tinh-Phu, à titre de membre associé au département de l'urgence de l'Hôpital Mémorial de Wakefield puisqu'elle détient déjà des privilèges dans le territoire Vallée-de-la-Gatineau.

CISSSO-268-2015

CISSSO-269-2015



No de résolution
ou annotation

CISSEO-270-2015

D^r Martin Viau

ATTENDU l'intérêt du D^r Martin Viau à travailler au sein du territoire des Collines comme consultant en biochimie en remplacement du D^r Jean Alain;

ATTENDU la recommandation du CMDP local du territoire des Collines formulée lors de la séance du 30 septembre 2015;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER l'ajout de privilèges permanents à D^r Martin Viau, à titre de membre associé comme consultant en biochimie au département de laboratoire de l'Hôpital Mémorial de Wakefield puisqu'il détient déjà des privilèges dans le territoire de Gatineau.

13 AFFAIRES CLINIQUES

13-1 Règlement du Conseil des infirmières et infirmiers

Dépôt du Règlement du Conseil des infirmières et des infirmiers (CII), tel qu'adopté par le comité transitoire du CII le 22 juillet 2015 et adopté par le fondé de pouvoir du CISSS de l'Outaouais, le président-directeur général Jean Hébert, le 30 juillet 2015.

13-2 Demande d'amendement 2015-10-14

À la demande du président-directeur général, la demande d'amendement est retirée afin de valider certains aspects au ministère de la Santé et des Services sociaux.

14 DIVERS

14-1 Résolution demande de financement Opération Enfant Soleil

Dépôt de deux demandes de financement au Fonds Opération Enfant Soleil pour acquérir de l'équipement spécialisé dans deux des installations du CISSS de l'Outaouais:

- Achat d'un berceau pour jumeaux, et d'un appareil Accuvein pour la néonatalogie à l'hôpital de Gatineau (projet de 24 837 \$);
- Achat d'un ventilateur de transport en pédiatrie pour l'unité de soins ambulatoires de l'hôpital du Pontiac (projet de 22 631 \$).

ATTENDU qu'Opération Enfant Soleil contribue à l'acquisition de matériel et d'équipements spécialisés en pédiatrie afin d'offrir des soins de qualité;

ATTENDU que chaque année Opération Enfant Soleil remet des octrois à des centres hospitaliers régionaux;

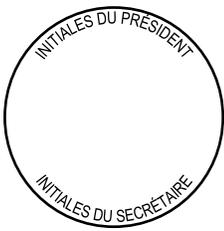
ATTENDU que l'unité de pédiatrie de l'hôpital de Gatineau ainsi que celle de l'hôpital communautaire du Pontiac ont déposé chacun une demande d'octroi auprès de Opération Enfant Soleil;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'APPROUVER la demande d'octroi au Fonds Opération Enfant Soleil pour les projets soumis par l'unité de pédiatrie de l'hôpital de Gatineau et l'unité de pédiatrie de l'hôpital communautaire du Pontiac.

CISSEO-271-2015



No de résolution
ou annotation

15 HUIS CLOS

Étant donné que les deux documents présentés aux points 15-1 et 15-2 ne peuvent être rendus publics avant le dépôt à l'Assemblée nationale, le conseil d'administration décide de procéder à leur analyse en huis clos. La présidente demande au public et aux invités de quitter la salle, puis décrète un huis clos à 20 h 20 pour les points 15-1 et 15-2.

Après discussions et analyse, la présidente lève le huis clos à 20 h 40 et permet aux gens présents d'entrer à nouveau dans la salle.

15-1 Adoption du Rapport annuel de gestion 2014-2015

Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais

ATTENDU l'obligation de produire le rapport annuel de gestion de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais pour l'année 2014-2015 et ceci malgré la restructuration du réseau (articles 76.10 et 385.7 et 391 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux);

ATTENDU QU'exceptionnellement pour l'exercice 2014-2015, le ministère de la Santé et des Services sociaux a émis comme directive que les rapports annuels soient signés par le président-directeur général des centres intégrés de santé et de services sociaux concernés, (article 195 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et les services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales);

ATTENDU QUE le rapport annuel de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais a été finalisé après la nomination du nouveau conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais le 30 septembre 2015, et que celui-ci doit l'adopter (articles 172 et 405 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux);

ATTENDU que la circulaire du ministère de la Santé et des Services sociaux précise les éléments requis au rapport annuel et qu'un rapport verbal de conformité a été émis par le ministère de la Santé et des Services sociaux le 22 octobre 2015 sur le contenu du rapport annuel de gestion de l'Agence;

ATTENDU que le rapport annuel devra être rendu public au plus tard un mois après le dépôt à l'Assemblée nationale, mais pas avant ce dépôt;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le Rapport annuel de gestion 2014-2015 de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais tel que présenté;

D'AUTORISER le président-directeur-général du CISSS de l'Outaouais à signer le Rapport annuel 2014-2015 de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais.

CISSSO-272-2015



No de résolution
ou annotation

CISSSO-273-2015

15-2 Adoption du Rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services 2014-2015

ATTENDU l'application de la procédure d'examen des plaintes, la satisfaction des usagers et le respect de leurs droits visés à l'article 76.10 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

ATTENDU QUE le Rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services 2014-2015, par le commissaire aux plaintes et à la qualité des services est déposé après la nomination du nouveau conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais le 30 septembre 2015, et que celui-ci doit l'adopter (article 76.12 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux);

ATTENDU que le rapport annuel devra être rendu public au plus tard un mois après le dépôt à l'Assemblée nationale, mais pas avant ce dépôt;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER le rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services 2014-2015 tel que présenté.

16 DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE

- 26 novembre 80, avenue Gatineau, Gatineau

17 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente lève la séance à 20 h 45.

Lucie Lalonde
Présidente

Jean Hébert
Secrétaire

Adopté par le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais le 26 novembre 2015, résolution CISSSO-274-2015